



2018 DJS 215 Attribution de la dénomination Victor "Young" Perez au futur gymnase-pont programmé dans le cadre du Grand Projet de Renouveau Urbain de la Porte de Vincennes, avenue Courteline (12^e).

PROJET DE DÉLIBÉRATION
EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Victor « Young » Perez, jeune sportif juif franco-tunisien, est une figure mondiale de la boxe, champion de France et champion du monde poids mouche, fauché à 33 ans, le 22 janvier 1945, par la barbarie nazie au cours des marches de la mort.

Son courage incroyable, son talent exceptionnel et sa détermination inébranlable lui ont permis d'accomplir de nombreux exploits sportifs. Sacré champion du monde en 1931, à Paris, sa passion pour la boxe le pousse à rester à Paris, malgré un climat politique dégradé par la xénophobie et l'antisémitisme.

Il fut dénoncé, arrêté par la milice française et interné à Drancy avant d'être déporté à Auschwitz, le 10 octobre 1943. Il y survécut deux années avant d'être lâchement tué lors des marches de la mort.

11 ans après l'INSEP qui lui a dédié sa salle de boxe, je vous propose de rendre hommage à ce sportif exceptionnel au destin tragique en donnant son nom au futur gymnase-pont qui prendra place au dessus du périphérique, avenue Courteline, dans le cadre du Grand projet de renouvellement urbain de la Porte de Vincennes.

La dénomination Victor Perez prend tout son sens dans ce quartier terriblement meurtri par l'attaque terroriste et antisémite du 9 janvier 2015.

Comme vous le savez, le 12^e arrondissement est résolument engagé dans le devoir de transmission de cette mémoire, pour que jamais de tels crimes ne puissent se répéter.

Suite à la proposition et l'adoption à l'unanimité d'un vœu du Conseil du 12^e arrondissement, un vœu a été présenté et adopté par le Conseil de Paris en sa séance du 30 janvier et 1^{er} février 2017.

La commission de dénomination des voies, places et équipements municipaux, qui s'est réunie le 11 juin 2018, a entériné cette proposition de dénomination.

Je soumets donc à votre approbation la dénomination Victor "Young" Perez au futur gymnase-pont programmé dans le cadre du Grand Projet de Renouveau Urbain de la Porte de Vincennes, avenue Courteline (12^e).

Je vous prie Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2018 DJS 215 Attribution de la dénomination Victor "Young" Perez au futur gymnase-pont programmé dans le cadre du Grand Projet de Renouveau Urbain de la Porte de Vincennes, avenue Courteline (12^e).

Le Conseil de Paris,
Siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil de Paris sur le vœu n°38 relatif à la dénomination « Victor Perez » au futur gymnase-pont de la Porte de Vincennes, en sa séance du 30 janvier et 1^{er} février 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Victor "Young" Perez au futur gymnase-pont programmé dans le cadre du Grand Projet de Renouveau Urbain de la Porte de Vincennes, avenue Courteline (12^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU CHARIER au nom de la 2^e commission ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

La dénomination Victor "Young" Perez est attribuée au futur gymnase-pont programmé dans le cadre du Grand Projet de Renouveau Urbain de la Porte de Vincennes, avenue Courteline (12^e).